

Service :
Technique
DB/AB/JNM/CB
N°2023-63

Ville de Vieux-Condé

ARRETE DU MAIRE

Arrêté réglementant la circulation et le stationnement dans la rue César Dewasmes et rue Béluriez à Vieux-Condé.

Le Maire de la ville de Vieux-Condé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2211-1, L2212-1 à L2212-5 et L2213-1 à L2213-6 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation et de stationnement et les articles L.2542-2, L.2542-3 et L.2542-10 relatifs aux pouvoirs généraux de Police du Maire,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 24 novembre 1967,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R.417-6, R.417-10, et L.325-1, L.325-13,

Considérant qu'il y a lieu par mesure de sécurité et de tranquillité publique, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules de tous genres **dans les rue César Dewasmes et Lucien Béluriez en vue de l'organisation de la brocante qui aura lieu le dimanche 14 mai 2023 de 7h00 à 18h00 sur le parking de l'Ephémère.**

ARRETE

Circulation

Article 1 : Le dimanche 14 mai 2023 de 06h00 à 20h00, la circulation sera interdite entre le N° 215 rue Bélurier (l'Ephémère) et N°31 rue César Dewasmes (TCL). Cette interdiction sera matérialisée par la pose de barrières, de panneaux et de plots. Une déviation sera mise en place vers la route départementale D954 pour accéder à la zone de l'Avaleresse.

Stationnement

Article 2 : Le dimanche 14 mai 2023 de 06h00 à 20h00, le stationnement sera interdit entre le N° 215 rue Bélurier (l'Ephémère) et N°31 rue César Dewasmes (TCL). Cette interdiction sera matérialisée par la pose de barrières, de panneaux et de plots.

Article 3 : Le dimanche 14 mai 2023 de 08h00 à 18h00, aucun véhicule des brocanteurs ne pourra se déplacer.

Article 4 : Le dimanche 14 mai 2023 de 06h00 à 20h00, le stationnement sera interdit sur le parking de l'Ephémère, seuls les brocanteurs seront autorisés à stationner.

Article 5 : Le dimanche 14 mai 2023 de 06h00 à 20h00, le stationnement sera interdit sur la route départementale D954.

Article 6 : Le dimanche 14 mai 2023 de 06h00 à 20h00, le stationnement sera interdit rue Béluriez depuis son intersection avec la rue Emile Zola jusqu'à l'intersection avec la rue César Dewasmès.

Article 7 : Le dimanche 14 mai 2023 de 08h00 à 18h00, les commerçants ambulants et food-truck aménagés à des fins de distribution alimentaire de produits chauds doivent respecter le périmètre de sécurité de 8 mètres par rapport aux habitations.

Réglementation

Article 8 : La signalisation sera fournie et mise en place par les services municipaux.

Article 9 : Toute infraction au présent arrêté sera sanctionnée, le ou les contrevenants éventuels aux présentes prescriptions seront verbalisés et leurs véhicules mis en fourrière aux frais des propriétaires conformément au Code de la Route.

Article 10 : Les dispositifs du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de Police, Gendarmerie, de secours et lutte contre l'incendie.

Article 11 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commissaire Divisionnaire du CSP de Valenciennes, le Commissariat de Condé sur Escaut, la Police Municipale de Vieux-Condé, le Chef de Centre du Centre d'Incendie et de Secours de Vieux-Condé, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Valenciennes, Monsieur le Directeur des Services, les services techniques de la ville, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 12 : Le présent arrêté pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Vieux-Condé, le mercredi 05 avril 2023

Monsieur l'Adjoint au Maire dans sa délégation

Didier SIMON

